



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman eastman.quebec
Avril 2016, volume 16, numéro 2

SOMMAIRE

- Mot du Maire 2
- Travaux publics..... 2
- Assemblée du 1^{er} février .. 3
- Assemblée du 7 mars 4
- Loisirs..... 5
- Fête des voisins 5
- Chroniques vertes 6
- Urbanisme..... 9
- ARPELA 9
- Club de l'Âge d'or..... 9
- Sécurité publique 10
- Bibliothèque 10
- Croque-livres..... 10
- Coop Santé Eastman 11
- Les rendez-vous culturels. 11
- Coopérative d'habitation La Villa d'argent 11
- Les Correspondances d'Eastman 12
- Appel à tous 12

PARTENARIAT MISSISQUOI-NORD ET SAVONNERIE DES DILIGENCES



La Savonnerie des Diligences a lancé le 8 mars dernier une nouvelle collection de produits « Zéro déchet » et l'entreprise est fière d'annoncer qu'elle versera 1% de toutes les ventes de la nouvelle gamme, y compris celles de tout son réseau de distribution, à l'organisme des parcours de Missisquoi-Nord, qui l'investira à son tour dans

l'amélioration de son offre et de ses activités.

La Savonnerie des Diligences et Missisquoi Nord ont d'ailleurs signé une entente de parrainage qui constitue un bel exemple d'implication du milieu dans un projet de la région. Au-delà des aspects financiers, cette entente permet d'accroître la visibilité et la promotion des deux parties. Il s'agit d'une occasion unique d'entraide entre deux acteurs du milieu, pouvant servir d'exemple pour d'autres entreprises locales.

Même si les gestes écologiques et les 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) font partie de l'ADN de la Savonnerie des Diligences, elle pousse le bouchon un peu plus loin en lançant une collection de produits en pots Mason, faits au Canada, recyclables, réutilisables et consignés! Ainsi, les beurres corporels Mellow et Légereté, le beurre de karité, de nouveaux déodorants en pot et des produits prêts-à-offrir feront partie de cette nouvelle collection.



MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,
Comme à chaque début de saison, je profite de l'occasion de vous rappeler qu'il est très important de bien planifier vos travaux et de ne pas oublier de faire les vérifications à l'égard de l'obtention de permis. Encore en 2016, il y a beaucoup de personnes qui font des travaux sans

savoir que ça prenait un permis. Il est de votre devoir de vous informer adéquatement auprès de notre inspecteur en urbanisme.

Parlant de réglementation, je suis allé à la présentation de la CITQ, la corporation de l'industrie touristique du Québec, concernant les gens qui louent leur chalet ou leur maison pour de courtes périodes. Il sera très important de vous assurer que vous détenez votre accréditation, car les règles viennent de changer avec l'article 67 qui entre en vigueur dès le 15 avril 2016.

Je crois très important de vous en parler, car les amendes pour les contrevenants sauront vous dissuader de faire de la location sans accréditation : les amendes seront de 5000 \$ à 50 000 \$ pour les contrevenants et seront perçues par le procureur du gouvernement.

La plus grande particularité de la nouvelle législation sera que maintenant, dès qu'il y a une apparence de location ou une plainte, ce sera au contrevenant de faire la preuve qu'il ne louait pas. Je tiens à vous rappeler que le simple fait de faire une annonce sur un site de location ou sur un babillard constitue maintenant une preuve d'apparence de location.

Je vous invite donc à vous assurer que vous êtes dans une zone autorisant la location à court terme et que vous avez votre accréditation, ce qui vous évitera bien des désagréments.

Dernièrement, la municipalité d'Eastman a eu la tristesse de perdre un de ses citoyens en la personne de M. Robert Normand. Je pense qu'il est important de le souligner, car M. Normand a déjà été maire de l'ancienne municipalité de Stukely-Canton et il a fait partie de ces grandes familles qui ont écrit l'histoire de notre municipalité. En mon nom personnel et celui des membres du conseil municipal, nous offrons nos plus sincères condoléances à toute la famille.

Dans mon prochain mot du maire, je vous ferai un rapport sur deux événements qui se tiendront prochainement, soit la fête de nos pionnières organisée par l'AFEAS ainsi que la fête des bénévoles.

Je ne le dirai jamais trop, mais nous, citoyens et citoyennes d'Eastman et des environs, sommes bien chanceux de pouvoir compter sur toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à la qualité de vie de notre village.

Merci beaucoup!

Yvon Laramée, maire

TRAVAUX PUBLICS

Par Alexis L'Heureux-Riel

Période de dégel

La période de dégel est établie par le ministère du transport du Québec, elle s'étend du lundi 14 mars (00 h 01) au vendredi 13 mai (23 h 59) 2016. Ces dates varient quelque peu année après année, dans le but de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période. La municipalité d'Eastman sollicite la collaboration de tous les résidents et leur demande de reporter ou d'effectuer leurs travaux impliquant des camions lourds une fois la période de dégel terminée.



 455, rue King O., bur. 200
Sherbrooke QC J1H 6E9
Tél. : 819 566-4466
Télé. : 819 565-2891
MONTYSYLVESTRE.COM

 AMÉLIE GÉRIN
Notaire
GÉRIN POMERLEAU, NOTAIRES, s.e.n.c.r.l.
324, rue Principale Ouest
Magog (Québec) J1X 2A9
agerin@notarius.net
819-843-3793, poste 219
www.pmeinter.com/magog

DÉBOUCHAGE DE TUYAUX
INSPECTION PAR CAMÉRA
DRAINAGE ET EXCAVATION
LE GROUPE EXPERT DRAINS
819-864-6441
www.expertdrains.com
RBQ: 8281-1605

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 1ER FÉVRIER 2016

Administration générale

- Le conseil autorise une commandite de 50 \$ à l'Association de Conservation Yamaska en échange d'une parution de carte d'affaire dans l'agenda de l'association et d'une carte de membre.
- Le conseil autorise la signature de l'entente contractuelle intervenue avec la directrice générale; d'une durée de cinq ans, celle-ci fixe les modalités de ses conditions de travail.
- Autorisation pour la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec en juin 2016 à Sherbrooke.
- Approbation du nouvel organigramme de la municipalité faisant suite à l'analyse des besoins en ressources humaines de la municipalité.
- Affectation d'un montant de 1500 \$ pour la fête des bénévoles qui aura lieu le 14 avril prochain.
- Dans le cadre de la solidarité sociale, la municipalité a autorisé des ententes de soutien à divers organismes du milieu :

A.F.E.A.S.	200 \$
Association du Lac d'Argent	1 000 \$
Association du Lac Orford	1 000 \$
Association du Lac Parker	1 000 \$
Association du Lac Stukely	1 000 \$
Banque alimentaire de Magog	100 \$
Centre des Femmes Memphrémagog	100 \$
Club de l'Âge d'Or	6 000 \$
Club des Lions d'Eastman	500 \$
Conservation des Vallons de la Serpentine	500 \$
Coop de Santé d'Eastman	5 000 \$
Correspondances d'Eastman	14 500 \$
Correspondances d'Eastman (CALC)	5 000 \$
Croix Rouge	273 \$
École Val-de-Grâce	200 \$
Fondation Hôpital Memphré	5 797 \$
Fonds de relance Mont-Orford	8 000 \$
Jeux du Québec – Estrie	100 \$
Paroisse N.-D.-Mont-Carmel	500 \$
Train des Mots	250 \$

Loisirs, Culture, Tourisme et Terrains de jeux

- La bibliothèque d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton et la participation budgétaire de cette dernière a été renouvelée au même montant que les années passées, soit 1200 \$.
- La coordination et l'animation du soccer ont été confiées au Club de soccer de Magog Le Memphré pour un montant maximal de 6590 \$ pour l'année 2016. Par la même occasion, les coûts d'inscription à cette activité ont été fixés.
- Le conseil mandate la firme ChaCha communications pour la conception et l'impression d'un guide touristique pour la saison 2016, au coût de 4 475,00 \$ (plus les taxes applicables).

Sécurité incendie

- En plus d'autoriser son adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), le chef du service Sécurité Incendie, M. Daniel Lefebvre, est autorisé à assister à deux formations : « La gestion des équipes multigénérationnelles » et « De la vision au plan d'action ».
- Afin de maintenir les compétences des pompiers qualifiés comme « premiers répondants », le conseil a autorisé la participation à deux modules, « Approche clinique » et « Trauma 1 », cela au coût de 990 \$ pour dix participants.

Travaux publics et Urbanisme

- Le consultant de la firme EXP a analysé la situation de la municipalité et a identifié des priorités au regard des infrastructures municipales. Le conseil a entériné le plan d'intervention proposé concernant les conduites d'eau potable et d'égout. Un deuxième mandat lui a été confié pour valider les normes de construction de rues.
- Autorisation d'aller en appel d'offre pour trois dossiers : épandage d'abat-poussière, travaux de pavage prévus au plan triennal d'immobilisations, réalisation des plans et devis de construction des toilettes à l'accueil du parc Missisquoi.
- Le conseil a approuvé, selon le règlement PIIA, la construction d'une résidence bifamiliale située sur la rue de Villebois, lot 5 164 927.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 7 MARS 2016

Administration générale

- Les membres du conseil ont approuvé l'acquisition du terrain du défunt projet « Hameau d'Eastman » sur la rue Principale au coût de 250 000 \$. Le Maire explique que cette acquisition se situe dans la planification du projet « Cœurs villageois » et vise d'abord à créer un quartier résidentiel pouvant attirer de jeunes familles à proximité de l'école, du CPE et de tous les services.
- Les membres du conseil ont adopté une résolution par laquelle la municipalité se joint au mouvement visant à faire d'avril le mois de la jonquille et de la lutte au cancer et invitant tous les citoyens à poser un geste significatif à l'endroit des personnes touchées.
- Le conseil a approuvé la liste des immeubles soumis au processus de vente pour non-paiement de taxes prévue le 9 juin prochain.
- Autorisation de participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités aux membres du conseil : Nathalie Lemaire, Philippe-Denis Richard et Yvon Laramée.
- Six mandats ont été accordés :
 - Arpentage de la halte routière au lac Orford en vue de son acquisition.
 - Appel d'offres pour la rénovation du Bureau d'accueil touristique (BAT) au 14 rue Lapointe.
 - Préparation des plans et devis pour la construction des toilettes de l'abri au parc Missisquoi.
 - Renouvellement du contrat de Promotek pour une période de deux ans (suivi de l'exploitation des carrières sur le chemin de Khartoum).
 - Relevé topographique des bornes incendie et purges sur le réseau d'aqueduc confiés à Jacques Blanchard A.G.
 - Achat et installation de glissières de sécurité sur le chemin des Diligences (nouveaux ponceaux), au montant de 3 946 \$ (plus les taxes), selon la soumission de Renoflex.
- Ajustement au niveau des ressources humaines :
 - Réduction de l'horaire de travail du poste de secrétaire-trésorière adjointe de 35 à 28 heures/semaine.
 - Affectation, à raison de deux jours/semaine, de Mme Marie-Lou Laramée, au poste d'agente aux projets spéciaux.
 - Appel de candidature pour un poste de Technicien/ne en loisirs, également à deux jours/semaine.
- Approbation de participer à des formations à des membres du personnel :
 - Mélissa Lavoie : Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles
 - Isabelle Perreault : Émission des permis, certificats ou attestations : règles à respecter
 - Bernard Lefort : Ateliers verts offerts par la Corporation des Fleurons du Québec
 - Daniel Lefebvre : Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - Simon Provençal : Congrès de la COMBEQ
 - Isabelle Perreault : Congrès de la COMBEQ
 - Caroline Rioux : Certification en leadership

Loisirs, Culture, Tourisme et Terrains de jeux

- Autorisation d'impression de deux panneaux patrimoniaux auprès de la compagnie SH Environnement immersifs, au coût de 1 287 \$ (plus les taxes).
- Dans le cadre de la programmation 2016 du dynamique Comité Arts et Culture, la municipalité a retenu les services de deux conférenciers au coût de 250 \$ chacun, soit M. André Champagne et Mme Mireille Guyonnet.
- Pour une deuxième année consécutive, la coordination du Camp de jour 2016 a été confiée à Mme Catherine Morin. Conséquemment, le conseil autorise un appel de candidatures pour quatre postes d'animateurs de camp de jour.
- Autorisation d'une somme de 2 500 \$ (plus les taxes) pour l'acquisition de six bouées de signalisation de limite de vitesse sur le lac Stukely.
- Autorisation de dépenses pour l'organisation de la Fête Nationale (12 000 \$) et la Fête de la Pêche (3 000 \$).

Environnement

- Le conseil a attribué les subventions aux projets prioritaires au Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2016.

10 000 \$	Portrait hydrique du ruisseau Khartoum, portrait hydrologique du lac Parker et relation du niveau d'eau du ruisseau Parker sur le lac Parker
4 000 \$	Caractérisation des fossés des chemins d'Orford-sur-le-lac – Lac Orford
2 000 \$	Caractérisation d'un ruisseau sans nom au lac Stukely

Travaux publics et Urbanisme

- Entente avec le MTQ par laquelle ce dernier confie à la municipalité le balayage de certaines rues et de l'entretien estival de la halte routière du lac Orford sur la route 112.
- Deux avis de motion ont été déposés et, conséquemment, deux premiers projets de règlements ont été adoptés;
 - Modification du règlement de zonage 2012-08 autorisant la mise en place d'écogîtes dans les terrains de camping situés dans les secteurs où cet usage est autorisé au règlement de zonage.
 - Modification du règlement de construction 2013-06 précisant les règles de construction des chemins.
- Rappelons qu'en adoptant ainsi un « projet de règlement », les membres du conseil précisent leurs intentions au regard d'un règlement qui fera ensuite l'objet d'une session de consultation avant que ledit règlement ne soit adopté lors d'une séance ultérieure. Dans ces deux cas, la résolution prévoit une session de consultation le 4 avril, à 19h et 19h15

LOISIRS

Retour sur les Plaisirs d'hiver

Le samedi 30 janvier dernier s'est tenu au Parc des sports le traditionnel rassemblement pour les Plaisirs d'Hiver. Les activités incontournables étaient de retour et nombreux furent les visiteurs à venir s'amuser : glissades sur tube, jeux gonflables, tire sur la neige, tour de calèche, guimauve sur le feu, etc. Merci à nos partenaires : Club Lions d'Eastman, Excavation Normand Jeanson, Haut Bois Normand.

Soccer

La saison de soccer 2016 se déroulera du 31 mai au 9 août prochain. Les inscriptions se sont déroulées du 15 au 26 février dernier. Si votre enfant n'est pas encore inscrit, il est toujours possible de le faire en téléchargeant le formulaire sur le site web. Le formulaire doit être envoyé à la municipalité, accompagné du paiement.

Camp de jour

Le camp de jour se tiendra du 27 juin au 12 août prochain. Surveillez le sac-à-dos de votre enfant et le site web municipal au début mai pour plus d'information.

Évènements à venir

Samedi 4 juin – Fête de la pêche

Vendredi le 24 juin – Fête Nationale du Québec à Eastman

Le service des loisirs est à la recherche de bénévoles âgés de 16 ans et plus afin d'effectuer la surveillance des structures gonflables. Pour plus d'information, communiquez avec le service des loisirs.



LE 11 JUIN PROCHAIN, C'EST LA FÊTE DES VOISINS !



La Fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage, les voisins immédiats. Originale, car organisée par les citoyens eux-mêmes, la fête permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie.

Vous aimeriez obtenir plus d'information sur l'évènement ou des idées pour créer votre fête ? Consultez le lien suivant: <http://www.fetedesvoisins.qc.ca/citoyens.html>

Quelques affiches et cartons d'invitation sont disponibles au bureau municipal. Joyeuse fête à vous tous !

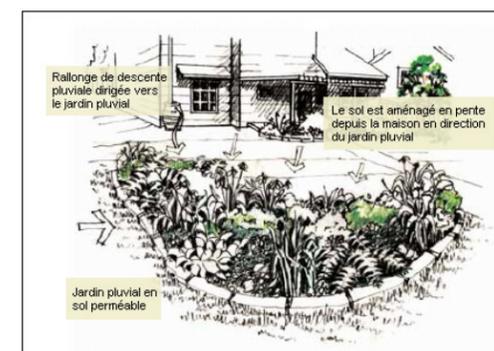
CHRONIQUES VERTES

Un jardin pluvial pour capter les eaux de ruissellement dans votre cour

Les eaux de ruissellement du toit, dans la voie d'accès pour automobile et sur les autres surfaces dures de la cour s'écoulent habituellement vers les fossés de la rue ou dans le réseau municipal d'égouts pluviaux. Ce ruissellement, qui emporte des substances nocives comme des sels de déglacage, des métaux lourds et les engrais, aboutit dans les ruisseaux, les lacs ou d'autres cours d'eau et peut, ainsi, avoir une incidence néfaste sur la qualité de l'eau et l'habitat aquatique. Le ruissellement augmente aussi les débits qui érodent les talus et entraînent les sédiments vers tout le réseau hydrologique.

Voici diverses façons de réduire le ruissellement et mieux utiliser les eaux pluviales dans sa cour, tout en assurant un bon drainage de son terrain. La méthode du jardin pluvial est relativement facile à appliquer et attrayante (figure 1).

Figure 1. Jardin pluvial



Source : SCHL

Les jardins pluviaux sont des dépressions ou des creux de terrain d'une faible profondeur conçus pour capter et absorber les eaux de ruissellement assez rapidement et pour s'assécher entre les chutes de pluie. Ceux qui sont dotés de plantes peuvent également servir d'habitat à de nombreux oiseaux, à des papillons et à d'autres espèces.

De plus en plus de réseaux municipaux de gestion des eaux pluviales sont conçus pour fonctionner de concert avec les processus naturels. Ces systèmes ont recours à des zones humides qui permettent au sol d'absorber l'eau, d'en filtrer les polluants et de ralentir le débit de l'eau avant son arrivée dans les cours d'eau.

Pour plus de détails, on peut consulter le site de la société canadienne d'hypothèque et de logement au :

www.cmhc-schl.ca

Le retour des Bernaches



Les bernaches sont de retour. Bien que ces oiseaux soient magnifiques et agréables à contempler, lorsqu'ils sont réunis en grand nombre, ils représentent une source de pollution non négligeable pour les lacs.

Il existe une multitude de moyens pour effaroucher les bernaches, dont l'installation de fils, de clôtures et le maintien de la végétation.

La bernache du Canada se nourrit exclusivement de plantes. Ainsi, elle est particulièrement attirée par les pelouses situées en bordure des plans d'eau et des terres humides. Ces dernières procurent, d'une part, les conditions idéales d'alimentation, de repos et d'élevage des jeunes, durant la longue période où ceux-ci sont incapables de voler. Elles offrent, d'autre part, des environnements dégagés, favorables à la détection des prédateurs. Conserver une végétation mature, sur cinq mètres de largeur, contribue ainsi à effaroucher la bernache en plus de protéger la qualité de l'eau. Cette bande de protection végétale est par ailleurs obligatoire en vertu du règlement de zonage municipal. De plus amples détails sont disponibles dans le guide de gestion des bernaches sur le site de la municipalité www.eastman.quebec à l'onglet environnement/biodiversité.

CHRONIQUES VERTES (SUITE)

Plantes envahissantes

Certaines plantes sont considérées comme envahissantes et nuisent à la croissance de nos plantes indigènes. Il s'agit de la berce du Caucase, la renouée japonaise et le phragmite. Chaque propriétaire a la responsabilité de détruire ces plantes qui croissent sur son terrain. Si une telle plante est identifiée sur un terrain municipal, il faut en aviser sans délai le service de l'environnement au 450-297-3440, poste 26.



Phragmite



Berce du Caucase



Renouée japonaise

Le Grand-ménage 2016



Le grand ménage des fossés à Eastman aura lieu le 7 mai prochain. Joignez-vous à nous et venez nous aider à nettoyer le territoire eastmanoïse. Tous et toutes êtes les bienvenus, enfants et plus grands, en famille ou entre amis, pour contribuer à améliorer l'environnement!

Les déchets seront ramassés en équipes de bénévoles dans des secteurs attirés. Prévoyez des gants, des bottes, un imperméable et un râteau et rendez-vous à l'hôtel de ville.

Voici l'horaire :

- 8h00 : Petit déjeuner (croissants, muffins, fruits, thé/café, etc.)
- 8h30 : Inscription et distribution des sacs
- 11h00 : Tirage des prix de présence

La tortue des bois : espèce menacée

Le gouvernement du Québec a inscrit la tortue des bois sur la liste des espèces menacées ou vulnérables. Depuis plusieurs dizaines d'années les populations de tortues des bois se font de plus en plus rares. Le développement agricole et rural a modifié considérablement son habitat et la rareté de cette tortue est directement liée à la perte de ses habitats de prédilection. Les accidents de la route ou avec la machinerie agricole contribuent aussi à la forte mortalité de la tortue des bois. De plus, elle est prélevée de façon abusive de son milieu par des gens qui en font un animal de compagnie. Heureusement, il est maintenant interdit de garder en captivité toute tortue indigène du Canada.

Vous pouvez protéger la tortue des bois!



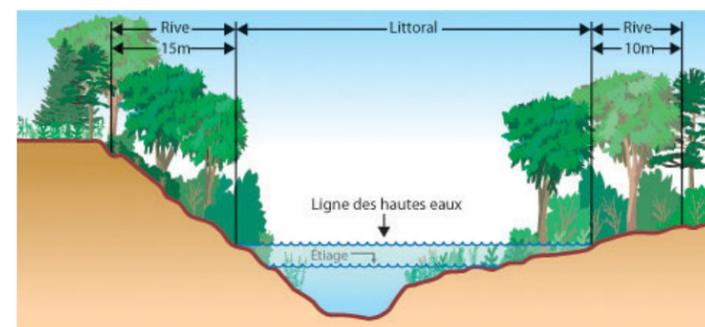
C'est entre autres par la sensibilisation des propriétaires riverains à l'importance de protéger l'habitat de la tortue des bois et par des projets de recherche sur la rivière Sutton et Missisquoi, que Corridor Appalachienn vise à protéger cette espèce. Quelques actions simples entreprises par les propriétaires peuvent également faire toute la différence.

À titre d'exemple, clôturer les rives afin d'empêcher le bétail de piétiner les nids; installer des grillages sur les nids afin de protéger les œufs des prédateurs; éviter les travaux sylvicoles pendant la période d'activité des tortues (du 31 mars au 15 novembre); s'abstenir de modifier les berges par la construction de murs de pierre ou de béton. Pour obtenir de l'information sur les mesures à prendre en vue de favoriser la protection de l'habitat de la tortue des bois ou se renseigner sur les outils de conservation offerts aux propriétaires pour la protection à perpétuité des milieux naturels, on peut s'adresser à son organisme de conservation local ou à info@corridorappalachien.ca ou (450) 297-1145.

CHRONIQUES VERTES (SUITE)

Inspection des rives

La surveillance des rives reprendra cette année. Les lacs seront visités par l'inspectrice, mais aussi les cours d'eau. Rappelons que la végétation doit être conservée sur une largeur à partir du lac ou du cours d'eau variant 5 à 7,5 mètres lorsque le milieu a été artificialisé et 10 à 15 mètres en milieu naturel, selon la pente du terrain.



Arbustes pour les bandes riveraines

Comme chaque année la MRC nous permet de commander des arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines (lacs, cours d'eau, etc.). Les espèces disponibles sont le myrique baumier, le saule arbustif, le physocarbe à feuilles d'obier, le cornouiller stolonifère, la spirée à larges feuilles et la vigne des rivages. Le bon de commande et toutes les informations sont disponibles sur le site web municipal ou à l'hôtel de ville, et la date limite pour passer une commande est le vendredi 13 mai, la livraison ayant lieu le 28 mai.

Écocentre mobile 2016

Le samedi 28 mai 2016 se tient l'écocentre mobile au Club de l'Âge d'Or (25, rue Missisquoi)

- **Ouverture :** 8h à 16h.
- **Coûts :**
 - Quantité transportable à la main : gratuit
 - Plein coffre d'auto : 5\$
 - Pleine remorque ou boîte de camion : 10\$ à 15\$.

Voici les matériaux acceptés.

- Matériaux de construction,
- Résidus domestiques dangereux ;
- Déchets informatiques et électroniques ;
- Textiles

Pièces d'automobile : les pneus sans jante et les batteries d'automobiles doivent être déposés au Garage Lambert (577, rue Principale).

N.B. L'écocentre est réservé aux citoyens et particuliers d'Eastman uniquement (preuve de résidence requise). Les dépôts des entrepreneurs ne seront pas acceptés.



Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par l'[Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec](http://www.arpe-quebec.com) (l'ARPE-Québec), puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

Compost disponible gratuitement

Comme l'an passé, du compost issu de la collecte à domicile des matières organiques sera mis à la disposition des citoyens. Le lieu et les dates seront communiqués par un envoi postal et sur le site internet de la municipalité.

URBANISME

par Simon Provençal, inspecteur urbanisme et environnement

Location court-terme ou long-terme?

Que veut dire «court-terme»? Vous louez votre maison, chalet ou appartement pour une période ne dépassant pas 31 jours. Les périodes de location peuvent être variables comme, par exemple, une fin de semaine ou 1 semaine ou 2, mais sans dépasser 31 jours.



Ce type de résidence, que l'on appelle une résidence touristique, est généralement locatif à l'année, donc commercial, et est assujéti, obligatoirement, à l'accréditation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

Pour plus d'informations, consulter son site web : <http://citq.qc.ca/fr/index.php>

Ce n'est pas dans tous les secteurs que la location court-terme est permise. Avant toute démarche ou rénovation dans ce but, il convient de s'informer auprès de l'inspecteur si ce type d'usage est autorisé dans son secteur.

Il faut noter que depuis le 15 avril, la réglementation provinciale qui régit cette activité a changé et est devenue plus stricte, tel que mentionné dans le mot du Maire.

Cependant, la location à long terme (**plus de 31 jours**) est permise en tout temps et dans tous les secteurs.

Rappel concernant les abris temporaires pour véhicule pendant la saison d'hiver.

Le printemps est arrivé et les garages temporaires (tempo) doivent être enlevés au plus tard le 15 avril 2016, incluant la structure. Rappelons qu'il est strictement interdit de se servir d'un abri temporaire comme remise ou pour abriter de la machinerie.



ARPELA



Tous les membres de l'ARPELA ont reçu récemment le dépliant 2016 de l'Association. Cette année, la page d'accueil du site de l'ARPELA présente la nouvelle carte bathymétrique 2015 du lac d'Argent. Il est possible de la télécharger en vous rendant sur le site.

L'ARPELA profite de ce bulletin pour faire connaître et de remercier les nombreuses entreprises locales qui commanditent l'association année après année. C'est aussi un rappel de renouveler ou de s'abonner comme membre, en complétant le formulaire au site www.arpela.ca.

Veillez prendre note que contrairement à la convocation officielle pour le 7 mai, notre assemblée générale se tiendra plutôt le samedi 14 mai, à 9 h 30, à la salle du conseil de ville d'Eastman, 160 Chemin George-Bonnallie. Nous vous ferons part de tous les projets auxquels travaille l'ARPELA.



CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il y aura du bingo à 19 heures, les 16 avril et 14 mai prochains. Les brunchs mensuels seront le 17 avril (cabane à sucre) et le 15 mai, de 10 heures à 13 heures.

Le 28 avril à 15 heures à la salle La Missisquoise, sera présentée une conférence sur la santé auditive, par M. Michel Nadeau.

Pour cet automne, une excursion d'un jour « Train et couleurs d'automne » est organisée le 1er octobre en Nouvelle-Angleterre. Pour informations, contacter Raymond Breton au 450-297-0761.

Le marché aux puces se tiendra les 4 et 5 juin à la salle La Missisquoise. Pour une location de table, il faut appeler au 450-297-4541.



SÉCURITÉ PUBLIQUE



Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en avril et mai, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.
- L'indice d'incendie ou indice-ô-mètre n'est pas encore diffusé ou l'est depuis peu (il l'est à partir de la mi-mai). Les résidents ne connaissent donc pas le niveau de danger d'incendie.
- Le danger d'incendie lié aux petits combustibles fluctue rapidement en zone périurbaine. En forêt, il grimpe progressivement et diminue lorsqu'il y a des pluies significatives. Même si le danger est bas ou modéré en forêt, il peut être élevé en zone périurbaine.

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins, ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard deux heures après le lever du soleil. La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h. Il est donc préférable d'éviter les brûlages de jour.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Saviez-vous que votre bibliothèque... s'anime?

Aujourd'hui, la bibliothèque publique se veut un lieu convivial, où les gens peuvent se rencontrer et échanger

Pour ce faire, la bibliothèque s'anime. En plus d'une grande variété de documents qui peuvent être consultés sur place ou empruntés, l'équipe de la bibliothèque peut mettre en place plusieurs activités : heure du conte, activités culturelles, visite des classes, thématique, expositions itinérantes, conférences, ateliers d'écriture, etc.

Pour connaître ces événements, consulter la page Web du Réseau BIBLIO de l'Estrie (www.reseaubiblioestrie.qc.ca), sous l'onglet « Activités des bibliothèques », ou communiquer avec votre bibliothèque pour connaître la programmation.

Nouveauté : à compter du 7 mai prochain, une **heure du conte** sera offerte par Mme Claude Hamel aux enfants d'âge scolaire (et leurs parents ou grands-parents!) le premier samedi de chaque mois à 14h à la bibliothèque municipale. C'est une invitation de notre équipe de bénévoles!



NOUVELLES DE NOTRE CROQUE-LIVRES

Par Lyse Des Ormeaux

Ne cherchez pas le Croque-Livres à l'entrée de l'épicerie Fontaine! Il est présentement à l'école du Val-de-Grâce où il profitera, dès les beaux jours de printemps, d'un traitement de beauté donné par les élèves du service de garde. Tous les élèves sont invités à proposer un nom original pour le Croque-livres, afin de vraiment le personnaliser pour notre village. Nous vous informerons plus en détails lors de la prochaine parution du Trait d'union au mois de juin.

Pour les gens moins familiers avec le concept du Croque-livres, voici l'explication :

« Prends un livre ou donne un livre ». L'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés. Le réseau en compte maintenant plus de 350 au Québec.

<http://croquelivres.ca/reseau/>





Nouvelles consignes pour les prises de rendez-vous

À la suite de la mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant, depuis le début avril, les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone seulement, du lundi au jeudi, et à compter de 8 heures le matin.

Clinique de vaccination contre le zona

Le zona est une éruption cutanée boursoufflée et douloureuse qui peut durer plusieurs semaines. Pour le prévenir, il existe maintenant un vaccin qui peut être administré aux personnes ayant 50 ans et plus. C'est dans cette perspective qu'à chaque mercredi d'avril, de 13 h à 16 h, la Coop tiendra des cliniques de vaccination à l'intention de ses membres.

Ainsi, si vous êtes membre de la Coop, si vous avez plus de 50 ans et si vous désirez qu'on vous administre gratuitement un vaccin contre le zona, vous pouvez dès à présent appeler à la Coop, au 450 297-4777, pour prendre rendez-vous. Soulignons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une ordonnance d'un médecin.

Merci Docteur Dussault !

Même s'il avait pris la décision de prendre sa retraite en 2014, le docteur Normand Dussault n'a pas hésité à mettre la main à la pâte pour contribuer à la réussite de la Coop Santé Eastman. C'est ainsi que depuis plus de deux ans, à raison d'une journée par semaine, il a assuré une présence régulière, professionnelle et rassurante, au service des membres de la Coop. Aujourd'hui, après beaucoup d'hésitations, le Docteur Dussault a pris la décision de vivre pleinement sa retraite, ici même, en Estrie.

Assemblée générale annuelle 2016

C'est le mardi 12 avril, à l'hôtel de ville d'Eastman, qu'au lieu l'Assemblée générale annuelle 2016. À cette occasion, le Conseil d'administration a présenté le rapport d'activités 2014 - 2015, déposé les états financiers au 31 décembre 2015, en plus de soumettre son plan d'action et ses prévisions budgétaires pour la prochaine année. Soulignons que cette Assemblée a également été l'occasion de procéder à l'élection de trois administrateurs et ce, conformément aux règlements de la Coop. Les noms des personnes élues n'étant pas disponibles au moment d'écrire ces lignes, elles seront présentées lors de la prochaine parution du Trait d'Union.



LES RENDEZ-VOUS CULTURELS D'EASTMAN

Voici un rappel des activités à venir :

- Lancement « Un livre-Un village » / Jeudi, 21 avril / Bibliothèque municipale, 14h00.
- Conférence du designer Michel Dallaire / Mois de mai / Bibliothèque municipale. Date, horaire et sujet à confirmer (L'information sera annoncée sur le site web municipal dès que possible).
- Conférence de M. André Champagne / La grande chasse aux sorcières des temps modernes / Lundi, 20 Juin / Bibliothèque municipale, 19h30.
- Concert Orford sur la route / Vendredi, 8 juillet / Église Saint-Édouard d'Eastman, 20h00.
- Hommage à Mme Louise Portal / Mercredi 20 juillet / Lieu, horaire et activités à confirmer (L'information sera annoncée sur le site web municipal dès que possible).



COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VILLA D'ARGENT

La coopérative d'habitation La Villa d'Argent a présentement un logement 3 1/2 disponible pour location. Elle est située au 34, rue des Pins et s'adresse aux personnes retraitées autonomes. Pour plus d'informations, veuillez appeler au 450-297-1017 et laisser votre nom et numéro de téléphone sur le répondeur et on vous contactera dans les meilleurs délais.



LES CORRESPONDANCES SORTENT D'EASTMAN



Soirée littéraire, Mémoires autochtones

Suite au succès retentissant des deux premières soirées du nouveau projet, hors-saison, Les Correspondances sortent d'Eastman sont fières de présenter leur troisième soirée littéraire GRATUITE le 22 avril prochain!

Le 19 février et le 30 mars derniers, Les Correspondances sortent d'Eastman présentaient Le Poète et la femme sauvage de Claire Vigneau, et le spectacle de Thomas Hellman précédé des lectures de Monsieur Yvon Rivard. Ces deux soirées, fortes en émotions, ont su ravir le public, au plus grand plaisir des organisateurs!

Ce mois-ci, la troisième soirée littéraire sera sous le thème Mémoires autochtones. Des lectures de Tristan Malavoy précéderont la diffusion du film l'Empreinte. Ce documentaire, qui sera suivi d'une rencontre avec la réalisatrice et Madame O'Bomsawin, expose comment notre rencontre historique avec les Premières Nations a été déterminante dans la construction de notre identité.

Ainsi, grâce au Plan d'action sur le livre du ministère de la Culture et des Communications, l'appui de la municipalité d'Eastman et l'entente du développement culturel du comité culturel de la MRC de Memphrémagog, les Correspondances vous invitent à cet événement entièrement gratuit, le vendredi 22 avril prochain à 19 heures, à l'Auditorium des Tisserands de l'Espace culturel de Magog (90 rue Saint-David).

Veuillez noter que les prochains spectacles des Correspondances sortent d'Eastman auront lieu le 20 mai à 18 heures, à la salle communautaire d'Austin (spectacle de David Goudreault et Raoul Duguay sous le thème Langues parlantes) et le 22 juin à 19h30 au Cabaret d'Eastman (spectacle de Louis-Jean Cormier précédé des lectures de Fanny Britt sous le thème Relier l'humain) alors que le festival d'été prendra place à Eastman, du 4 au 7 août 2016!



APPEL À TOUS

Publicité disponible – Trait d'union

Une place publicitaire est disponible dans le bulletin municipal le Trait d'union. La municipalité offre cette place aux entreprises d'Eastman avant de l'offrir aux entreprises provenant de l'extérieur.

Premier arrivé, premier servi! Dépêchez-vous!

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Mélissa Lavoie au 450-297-3440 ou par courriel à info@eastman.quebec



TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819 564-1212 ou 1 800 461-2131

Échec au Crime : 1 800 711-1800 SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819 562-2693, ailleurs sur les routes 450 297-3440

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) J0E 1P0
Téléphone : 450 297-3440 **Télécopieur : 450 297-3448** **Courriel : info@eastman.quebec**
 Heures d'ouverture : **9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi** **eastman.quebec**

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
 évaluateur agréé
 cadrin@jpcadrin.ca
 455 MacDonald, bureau 200, Magog (Québec), J1X 1M2
 tél.: 819-845-3833 téléc.: 819-845-6443

Espace disponible

EXCAVATION N. JEANSON
 TRANSPORT en VRAC
 PAYSAGEMENT
 PNEUS EN NEIGE
 2083 route 112, Stukely sud
 Bur: 450.297.4535
 Cell: 819-574-5093